



HAL
open science

Mise en danger de soi et d'autrui

Hugues Lagrange, Suzanne Cagliero

► **To cite this version:**

Hugues Lagrange, Suzanne Cagliero. Mise en danger de soi et d'autrui. [Rapport de recherche] Mission de Recherche Droit et Justice. 2007. hal-03459524

HAL Id: hal-03459524

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03459524>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La mise en danger de soi et d'autrui à l'adolescence : Inconduites et interventions sociales

Hugues LAGRANGE
Directeur de recherche au Cnrs

Suzanne CAGLIÉRO
Chargée de recherche à l'Alrs

Franck SINNA
CNS-Nantes

Janvier 2007



Le présent document constitue la synthèse du rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP Mission de recherche Droit & Justice. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

La mise en danger de soi et d'autrui à l'adolescence : inconduites et interventions sociales

**Recherche soutenue par le GIP Mission de Recherche Droit et Justice
(Convention de recherche : 25.11.30.10 du 1^{er} décembre 2005)**

Le protocole de recherche global, dessiné à l'issu d'un séminaire de la PJJ sur « La mise en danger de soi et d'autrui à l'adolescence », ambitionnait de comparer - dans des sites urbains qui comportent des ZUS et des quartiers hors ZUS, formés de classes moyennes et surtout populaires largement issues de l'immigration- les dynamiques de décrochage scolaire et d'implication dans des inconduites ou des délits des adolescents.

Les émeutes du mois de novembre 2005 ont donné une actualité supplémentaire à ce travail. Elles ont eu une grande extension, mais se sont développées de façon très variable dans les communes qui ont de grands quartiers d'habitat social. Inexistantes à Marseille, faibles dans l'Est Lyonnais où pourtant, par le passé, les violences urbaines furent importantes, elles ont plus d'acuité dans des communes de l'Ouest -Evreux, Rouen, Le Havre- où on ne les attendait pas. Il faut noter également qu'elles ont impliqué dans une mesure importante des adolescents issus de l'immigration subsaharienne. Sans confondre ces émeutes avec les dérives scolaires et la délinquance ordinaire, on est amené à s'interroger sur l'éventualité d'une matrice de déterminations qui pourrait être en partie commune.

Du fait de la place des jeunes issus de l'immigration dans ces zones, nous avons pris explicitement en compte un indice de l'origine culturelle.

En Europe, le recours à des catégories ethnoculturelles ou raciales dans l'analyse des phénomènes sociaux et de la criminalité est très variable. Il est inexistant en Allemagne où, après le régime nazi, la référence à des catégories ethniques ou raciales a été bannie des statistiques publiques, seule la nationalité ou la citoyenneté sont retenues. Au Royaume-Uni, l'héritage est tout différent et l'on trouve une utilisation des catégories ethno-raciales dans les statistiques officielles concernant la délinquance et la criminalité, ainsi par exemple que dans les rapports annuels sur la criminalité en Angleterre et au Pays de Galles.

En France, nous ne disposons ni des catégories, ni des observations qui permettraient de penser les phénomènes sociaux en fonction de la ségrégation ou de distinctions correspondants aux clivages raciaux, ethniques ou culturels. La tradition républicaine française non seulement ne prend pas en compte mais prétend ignorer la race, l'ethnicité, la religion à la fois pour définir la participation à la communauté nationale mais, ce qui est gênant à nos yeux, pour décrire la société. Elle est littéralement 'color blind' sur le plan cognitif. Certes, depuis 1998, notre manière de penser l'intégration a évolué mais nous sommes, semble-t-il, restés au milieu du gué, comme en beaucoup d'autres domaines. Les affirmations universalistes restent assez crispées et nous hésitons à adopter un vocabulaire et des concepts pour penser les distinctions ascriptives¹ autres que le sexe et l'âge. Peut-on pourtant réfléchir sur des sociétés post-nationales et multiculturelles de fait² qui sont les nôtres sans employer des catégories d'analyse et par conséquent de repérage et de classement

¹ Caractéristique assignée au sujet indépendamment de son comportement.

² Ce qui ne signifie pas que les idées soient en accord avec ces réalités, bien au contraire, et c'est au moins une partie du problème.

des individus qui témoignent de l'affiliation religieuse, de l'origine culturelle et, parfois, de la couleur de la peau ?

En effet, ces catégories sont utilisées par les acteurs sociaux dans leurs relations mutuelles. Cela ne signifie évidemment pas que les catégories, plus ou moins imprécises, que les acteurs sociaux utilisent doivent être reprises sans examen critique mais, de même que nous utilisons le langage ordinaire, il n'est ni souhaitable ni possible de concevoir des analyses sociales dans lesquelles le vocabulaire, les notions ignorent complètement les catégories ordinaires.

Il semble de plus en plus difficile de vouloir décrire et comprendre les enjeux de la réussite éducative et de l'insertion, et symétriquement le décrochement scolaire et les inconduites, sans faire appel explicitement à des catégories ethno-culturelles. Pour autant, le recours à ces catégories ne peut se faire sans un minimum de clarification des notions utilisées.

En général, on entend par groupe ethnique un ensemble d'individus réunis par un principe d'endogamie plus ou moins fortement régulé. Mais c'est une définition qui s'applique difficilement de manière littérale aux grands ensembles humains.

Si l'on se donne comme définition d'un groupe culturel celle d'un ensemble humain qui se ressemble par la langue, les moeurs, le territoire ou l'histoire et se distingue d'autres ensembles humains qui revendiquent un autre héritage dans ces mêmes domaines, on adopte une définition qui n'est pas une euphémisation de la race, ni du groupe ethnique au sens ci-dessus. Ce groupe culturel doit être pensé, concurremment ou complémentaiement, sous les registres d'une part de l'appartenance en raison de ce dont ses membres ont hérité ou d'une adhésion plus moins délibérée (*color consciousness*) et d'autre part d'une assignation liée au regard et au comportement des autres.

S'affranchir d'une conception raciste des prédispositions ou de l'inégalité des talents, ne conduit pas logiquement à ignorer les effets d'un héritage culturel, d'une socialisation précoce, ni leurs variations d'un contexte socio-historique à l'autre. Devant l'idéologie du talent ou du mérite, pour laquelle les performances sont attribuées aux individus comme des accomplissements personnels, il importe de reconnaître des déterminations extra-individuelles, sans qu'il s'agisse d'un « destin anatomique », c'est à dire des effets des conditions d'existence culturellement organisées. A ce point de vue, le degré des différences normatives entre la culture d'origine et de la culture du pays d'accueil est important. De plus son intensité peut être augmentée par les effets de la ségrégation spatiale qui a tendance à fermer les groupes culturels sur eux-mêmes ou réduite dans le cas inverse.

Il y a lieu de s'intéresser à plusieurs processus. Premièrement, les effets des contraintes dans lesquelles s'est opérée la migration - sélection de populations rurales plus ou moins éduquées, durée du séjour dans le pays d'accueil, deuxièmement les effets de la ségrégation, tels qu'ils s'exercent sur les populations migrantes. En adoptant ce point de vue, on reconnaît des différences de comportement de sous-groupes qui sont pourtant réunis par un même ostracisme, ainsi les distinctions que nous avons faites entre les jeunes élevés dans des familles noires venues du Sahel et ceux qui viennent d'autres régions d'Afrique noire paraissent pertinentes aujourd'hui en France pour interpréter les inconduites. Ces distinctions ne recourent pas celles que produit la notion, par ailleurs utile, de minorités visibles.

Dès lors qu'on adopte cette définition socio-historique de l'origine culturelle, rien n'oblige à considérer les conduites en France de membres des sous-groupes au sein des groupes agrégatifs stigmatisés ou ostracisés – les Noirs, les Arabes, les Asiatiques – comme le

produit d'un ensemble de dispositions ou d'un habitus ethnoculturel³ attaché de façon pérenne à ces groupes humains. Bref à voir leur conduite positive ou négative au regard des normes locales comme la conséquence d'une personnalité collective. On peut concevoir les déviances comme conséquences des contradictions entre les dispositions encouragées par la culture d'origine et celles qui sont permises ou favorisées par la société d'accueil, les rapporter aux conditions mêmes dans lesquelles les groupes culturels sont traités par cette société et à la manière dont les membres de ces groupes se définissent et agissent individuellement et collectivement. De ce fait, les conduites problématiques ne sont pas culturalisées ou ethnicisées, mais associées à la trajectoire migratoire, aux confrontations normatives et à leurs conséquences.

Le protocole commun aux trois sites

Pour comprendre les dérives scolaires et les inconduites il nous a paru nécessaire d'interroger, à côté des caractéristiques socioprofessionnelles et de la prise en compte du contexte local de résidence, deux aspects d'ailleurs liés des conditions de vie des adolescents : d'une part le type de structure familiale et les modes de socialisation, d'autre part les formes de sociabilité des adolescents. Il est utile de comparer la sociabilité des adolescents d'un quartier « enclavé » comme le Val Fourré avec celle des adolescents du Mantois qui habitent en dehors, dans les autres communes de l'agglomération ou dans le centre de Mantes la Jolie, avec la sociabilité des adolescents issus des mêmes milieux, en termes culturels et sociaux, qui résident dans le 18^e arrondissement de Paris. Il est aussi intéressant de la confronter avec celle des adolescents d'un univers urbain situé dans la périphérie de Nantes où la place des familles issues de l'immigration est plus réduite, même dans les quartiers d'habitat social.

Il s'agissait d'abord de pouvoir tracer une carte fine de la distribution territoriale des familles selon l'origine culturelle, pour pouvoir compléter les données sociodémographiques qui sont accessibles à travers les recensements. Il s'agissait par ailleurs de compléter les éléments recueillis sur les trajectoires scolaires au collège des élèves scolarisés dans le 18^{ème} arrondissement de Paris et dans la ville de Saint-Herblain par des recherches portant 1) sur les inconduites, notamment celles qui ont pu donner lieu à un PV et possiblement à un suivi par la PJJ et 2) sur l'éventuelle prise en charge des familles de certains adolescents dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

S'agissant des dynamiques scolaires nous disposons donc de trois enquêtes couvrant non pas la totalité mais sans doute 90% des cohortes d'élèves de 6^e des collèges publics à Mantes en Yvelines (2000-04), Paris 18^e (2001-05) et Saint-Herblain (2001-05). En partant de ces « enquêtes scolaires » et en procédant au suivi de cohortes d'élèves 2000-04 ou 2001-05, nous avons tiré des échantillons d'élèves en difficulté scolaire – au sens des 50% qui ont le moins de réussite aux épreuves nationales de 6^e – dans les villes de la CAMY, dans le 18^{ème} arrondissement de Paris et à Saint-Herblain. A ces échantillons, nous avons adjoint à Paris et Saint-Herblain, pour des entretiens approfondis, des élèves sélectionnés parmi ceux qui étaient classés dans les trois premiers déciles en 6^e, ce que nous n'avons pas fait à Mantes. La cohorte de Mantes en Yvelines comporte 1563 adolescents, celle de Paris 18^e, 937 élèves, celle de Saint-Herblain, 462 élèves. Nous y avons adjoint deux cohortes plus anciennes du Mantois, pour lesquelles nous ne disposons pas de notes mais seulement des trajectoires scolaires, de la fréquence des absences et de l'implication éventuelle dans des délits. Ces

³ Du type « les Maghrébins sont comme ceci ou les Peuls sont comme cela »

dernières comprennent respectivement 938 et 562 élèves. Soit en tout 4338 élèves dans les cinq cohortes utilisées.

I Distribution des auteurs selon le type d'infractions

Nous présentons ici les résultats obtenus pour les différentes cohortes sur les sites du Mantois entre 1999 et 2004, puis les résultats obtenus grâce aux enquêtes menées à Paris et en Loire Atlantique en 2005.

Cohorte 2000-04 : élèves des collèges de la CAMY⁴, mis en cause pour différents types d'infractions à la date du 30 septembre 2004 (N=1463)

	Vols simples	Vols aggravés, port d'armes recels & ILS	Violences	Dégradations	Insubordinations	Toutes infractions
Nombre d'auteurs	28	47	35	20	22	95
% de la cohorte	1,9	3,2	2,4	1,4	1,5	6,4

*Les jeunes qui étaient scolarisés en 6^e en 2000, sont nés pour la plupart en 1988 et 1989.

A titre de comparaison, voici la distribution des délits selon la même classification, dans les deux cohortes d'adolescents de 3^e constituées pour partie dans la même zone – Mantes la Ville et pour partie dans l'autre pôle urbain étudié au sein du bassin aval de la Seine, aux Mureaux et à Vernouillet– quelques années plus tôt.

Cohorte 1997-01 élèves des collèges de Mante-la-Ville, des Mureaux et de Vernouillet, mis en cause pour différents types d'infractions à la date du 30 septembre 2001 (N=938)

	Vols simples	Vols aggravés, port d'armes recels & ILS	Violences	Dégradations	Insubordinations	Toutes infractions
Nombre d'auteurs	21	15	28	13	2	65
% de la cohorte	2,2	1,6	3,0	1,4	0,2	6,9

*Les jeunes qui étaient scolarisés en 6^e en 1997, sont nés pour la plupart en 1985 et 1986.

Cohorte 1995-99, élèves des collèges de Mantes la Ville et des Mureaux, mis en cause pour différents types d'infractions à la date du 30 septembre 1999 (N=562)

	Vols simples	Vols aggravés, port d'armes recels & ILS	Violences	Dégradations	Insubordinations	Toutes infractions
Nombre d'auteurs	10	23	19	11	4	45
% de la cohorte	1,3	4,0	3,4	2,0	0,7	8,0

*Les jeunes qui étaient scolarisés en 6^e en 1995, sont nés pour la plupart en 1983 et 1984.

En dépit des tensions entre les jeunes et la police dans cette zone en 2005, 2006 et au début de 2007, de tels nombres d'élèves mis en cause pour des infractions pénales, nous laissent loin de l'image de violence généralisée qui est parfois donnée de cette partie de la vallée de la Seine, de l'agglomération mantaise et du Val Fourré spécialement.

⁴ Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

A Paris 18^e, sur 937 adolescents scolarisés dans les collèges publics hors SEGPA, 84 sont impliqués en tant qu'auteurs de délits d'après les PV enregistrés au Tribunal de grande instance de Paris, dans la Nouvelle Chaîne Pénale, soit 8,9% de l'échantillon.

Ce pourcentage d'adolescents impliqués dans des délits est sensiblement supérieur au pourcentage –6,4%– observé dans la communauté d'agglomération de Mantes pour la cohorte scolarisée en troisième en 2004. Le taux de délinquance observé chez les adolescents du 18^e représente une fois et demi le taux mantais. Les contentieux dans lesquels sont impliqués les adolescents parisiens sont, pour l'essentiel, des vols simples ou aggravés –dans ce dernier cas ce sont soit des vols en réunion, soit avec menaces, mais jamais sous la menace d'une arme à feu – et des violences légères. On enregistre aussi des contentieux typiques des adolescents qui ont une forte dimension conflictuelle ou expressive –outrages à agents, fraudes dans le métro, dégradations de voitures.

Cohorte 2001-05 de Paris 18^e : élèves mis en cause pour différents types d'infractions à la date du 1^{er} septembre 2005, hors SEGPA (N=937)

	Vols simples	Vols aggravés, ports d'armes, recels & ILS	Violences	Dégradations	Insubordinations (outrages, contentieux des transports)	Toutes infractions
Nombre d'auteurs	18	29	35	5	19	84
% de la cohorte	1,9%	3,1%	3,7%	0,5%	2,0%	8,9%

Trois aspects distinguent la délinquance imputée aux adolescents parisiens de celle qui est imputée aux adolescents du Mantois. Première différence : il y a seulement deux cas dans la cohorte parisienne d'adolescents ayant plus de 5 PV et aucun cas où ils en ont plus de 10, alors qu'il y en avait 5 dans le Mantois, dont 2 plus de 10. Quelques adolescents des Mureaux interviewés en 1998-99 cumulaient plus de 20 procédures. On observe donc à Paris une rareté de la délinquance fortement réitérante. En second lieu, la délinquance parisienne enregistrée fait plus de place à la violence que celle enregistrée à Mantes en 2004, le taux d'auteurs de violences est proche en niveau de celui des adolescents des Mureaux en 1999, quelque six ans plus tôt. Troisième différence notable : l'implication des filles dans la délinquance est sensiblement plus forte à Paris –elles comptent pour 30% des auteurs- alors qu'elles sont à peine plus de 20% à être impliquées dans des délits à Mantes en 2004.

Le nombre des auteurs présumés parmi les adolescents de Saint-Herblain qui terminaient le collège en 2005, d'après les procès-verbaux transmis par la police, nous a surpris. Ce taux est élevé, par comparaison avec les situations relevées dans le Mantois et à Paris 18^{ème}, pour une ville qui ne passe pas pour la terreur de l'Ouest. De quoi ce nombre élevé des auteurs présumés est-il l'expression ? Nous savons que les effets classiques des milieux sociaux et de l'échec scolaire sont de mauvais candidats pour expliquer cet écart. Est-ce alors l'effet de pratiques des services de police différentes de celles qu'on observe en région parisienne ? Est-ce l'effet de relations différentes entre la police et la justice ? Un premier indice susceptible d'expliquer l'écart nous a été fourni par la proportion élevée de jeunes déferés au juge des enfants qui sont auteurs de vols simples, typiquement de vols de disques compacts ou d'autres objets de cette valeur. D'après ce que nous avons pu observer, ils n'auraient pas fait l'objet, du moins systématiquement, d'une transmission au parquet en Île-de-France. Mais la dissociation de ces vols simples ne suffit pas à expliquer la hauteur de la délinquance des adolescents à Saint-Herblain. Il faut supposer de fortes variations des seuils d'interpellation formelle de la justice par la police selon la circonscription.

Cohorte 2001-05 de Saint-Herblain : élèves mis en cause pour différents types d'infractions à la date du 1^{er} septembre 2005 (N=460)

	Vols simples seuls	Vols aggravés, ports d'armes, recels	Violences	Dégradations Insubordinations	Toutes infractions
Nombre d'auteurs	17	12	30	9	45
% de la cohorte	3,7 %	2,6 %	6,5%	1,9 %	9,8 %

Ces différences de taux seraient anecdotiques si elles ne suggéraient une hétérogénéité générale, s'agissant des conduites incriminées des adolescents, de la statistique policière des PV transmis au parquet. Cela ne signifie pas pour autant que les données issues de la statistique policière soient inexploitable et dépourvues de valeur, mais cela suggère d'être prudent dans la comparaison des agrégats obtenus dans différentes circonscriptions de police. Et, à toute fin pratique, cela nous a conduit à inclure le plus souvent dans les analyses de la délinquance une variable indicatrice du lieu.

Propension à la délinquance et réussite scolaire par zone

La géographie de la propension à la délinquance et de la réussite ou des difficultés scolaires au collège n'a pas été établie exactement sur la base des IRIS car ce découpage est trop fin pour ce qui concerne la délinquance. Il résulte d'un regroupement de trois à cinq IRIS opéré en tenant compte de l'homogénéité des zones. Nous présentons les taux issus de la série auteurs et co-impliqués à côté de la série des taux de délinquance 'bruts' tels qu'ils résultent de notre enquête sur les cinq cohortes d'adolescents. Et parallèlement, nous indiquons les résultats scolaires qui ne souffrent pas des mêmes contraintes.

Paris 18^e : Implication dans des délits, réussite en 6^e et au brevet des collèges en 2005 selon la zone de résidence

Zones (IRIS regroupés)	% d'auteurs présumés de délits parmi les adolescents de la cohorte	% d'auteurs et co-auteurs p/100 15-17 ans	% de réussite aux épreuves de 6 ^e	% de réussite au brevet (en juillet de l'année de leur troisième)
Aubervilliers_chapelle	11,3	3,3	55,3	48,7
Bichat	9,8	3,0	52,7	52,8
Chateau-rouge	14,6	4,5	57,0	57,7
Clichy-blanche	3,2	0,8	73,1	71,7
Clignancourt - poissonniers	8,9	3,0	62,0	46,9
Dorgelès -duhesme	1,5	1,3	66,8	75,4
Goutte-d'Or nord	6,2	5,3	52,8	49,5
Goutte-d'Or sud	14,3	11,3	56,3	51,7
Mairie18-ornano	5,6	2,7	62,4	42,7
Sacré-coeur_orsel	3,7	2,1	72,5	78,7
Torcy-évangile-girard	7,7	6,3	57,4	59,0
Vauvenargue-damremont	5,7	2,5	65,3	61,0
Voies-nord	8,9	5,0	62,9	59,9

Telle qu'on a pu l'établir sur la base des adresses connues, la distribution géographique des lieux de résidence des auteurs de délits dessine dans le 18^e arrondissement trois pôles. Les

taux sont les plus élevés à la Goutte d'Or sud, à Château Rouge, et porte de la Chapelle/portes d'Aubervilliers. Au contraire la proportion d'auteurs est la plus faible dans l'ensemble des IRIS de la Butte Montmartre et vers le sud-ouest en direction du 17^e arrondissement. Le quartier de la porte de Montmartre, la zone Clignancourt Poissonniers et entre les Voies nord figurent comme des zones d'intensité intermédiaire. Si les trois zones dans lesquelles les taux de réussite au brevet dépassant 70% sont associées à des proportions d'auteurs très faibles, ailleurs il n'y a pas de lien entre proportion de réussite et d'auteurs.

En dépit des contrastes apparents, les différences de taux d'implication des adolescents dans des délits (colonne 2) ne sont significatives qu'au seuil de 10%. Les zones où il y a une nette progression dans les résultats scolaires entre la sixième et le brevet –Dorgelès-Duhesme et Sacré-cœur-Orsel – sont aussi des zones où l'on trouve des taux d'implication dans la délinquance, à l'issue du collège, très faibles.

Dans la vallée de la Seine, plus nettement encore qu'à Paris, au début des années 2000, les IRIS où les proportions d'adolescents incriminés sont élevées s'inscrivent dans le périmètre des Zones urbaines sensibles. Le Val Fourré à Mantes-la-Jolie, les Merisiers-Plaisances à Mantes la ville, les cinq quartiers aux Mureaux.

Mantois : Implication dans des délits, réussite en 6^e et au brevet des collèges en 2005 selon la zone de résidence

Zones (IRIS_regroupés)**	% d'auteurs présumés de délits parmi les adolescents de la cohorte	% d'auteurs et co-auteurs p/100 15-17 ans	% de réussite aux épreuves de 6 ^e	% de réussite au brevet (en juillet de l'année de leur troisième)
Brouets _plaisances, Mantes la Ville	8,9	6,0	57,6	66,7
Buchelay _Magnanville	4,0	1,8	60,6	72,2
Centre_Mantes la Jolie	2,1	1,7	67,1	78,6
Centre-ville_gare_mantes-ville	6,2	4,0	59,2	70,5
Mureaux: haye_beycheville	3,6	1,7	- (*)	-
Haut Domaine de la vallée, Mantes la Ville	5,7	2,5	68,9	65,1
Ecrivains_physiciens_inventeurs	13,1	10,3	50,5	48,6
Gassicourt_garenes	7,2	3,7	54,4	45,9
Mureaux : grand_ouest	6,7	4,7	-	-
Musiciens _aviateurs	8,1	9,7	50,9	49,3
Mureaux : musiciens	8,1	9,9	-	-
Peintres _médecins	12,2	6,8	48,5	50,6
Rosny_Freneuse	5,7	1,0	66,1	63,6
Vernouillet	2,7	1,0	-	-
Mureaux : Vigne_blanche	12,7	9,1	-	-
Village, bas du Domaine, Mantes la Ville	6,8	6,0	63,7	62,5

(*) Nous n'avons pas recueilli les résultats scolaires aux Mureaux et à Vernouillet.

(**)Sauf mention expresse d'un nom de commune, il s'agit des IRIS de Mantes la Jolie.

Statistiquement significatives, les différences de propension à la délinquance entre les zones sont à considérer avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs. Une erreur de localisation de 2 ou 3 auteurs peut affecter fortement les pourcentages. Dans certains cas des différences qui nous avaient frappés sont amoindries : ainsi le contraste entre les taux d'auteurs entre le haut du Domaine de la Vallée et le bas du Domaine à Mantes la Ville est relativement faible au regard de ce que laisseraient attendre les différences scolaires en

primaire et la composition de la population. Cela est sans doute dû aux regroupements de ces IRIS avec des IRIS adjacents moins différents. Toutefois la congruence des distributions entre auteurs et co-impliqués suggère que les points d'accumulation sont bien les ZUS, qui sont aussi les zones où les performances scolaires en 6e et au brevet sont parmi les plus basses. Inversement le centre de Mantes la Jolie, Buchelay et Magnanville, Rosny-Freneuse, le haut du Domaine de la vallée et le centre des Mureaux sont peu producteurs d'auteurs de délits.

Il y a une particularité pour la cité Brouets-Plaisances, les résultats en 6^e sont moyens et il y a amélioration entre la 6^e et le Brevet. Le collège des Plaisances qui scolarise notamment mais pas exclusivement les élèves de la cité des Plaisances mais aussi beaucoup d'élèves venant des petites communes qui entourent Mantes la Ville a maintenu un niveau de réussite au brevet qui le rapproche des collèges du Mantois hors ZEP. Nous avons noté cette relative exception lors de nos précédents rapports et nous l'avons évoquée devant les responsables pédagogiques. Il est intéressant de constater que les adolescents qui vivent dans le quartier Brouets-Plaisances semblent bénéficier d'un effet d'émulation positif lié à la composition du collège qui présente une composition en termes d'origine culturelle plus mixte que les autres collèges ZEP du Mantois.

Saint-Herblain : Implication dans des délits, réussite en 6^e et au brevet en 2005 selon la zone de résidence

Zones (iris_regroupés)	% d'auteurs présumés de délits parmi les adolescents de la cohorte	% d'auteurs et co-auteurs p/100 15-17 ans	% de réussite aux épreuves de 6 ^e	% de réussite au brevet (en juillet de l'année de leur troisième)
Beausejour	0,1	0,1	78,6	95,0
Bellevue_bernardière	19,2	4,3	64,2	72,5
Bourg_solvadiere	0,1	0,9	67,0	80,0
Preux-créméterie	16,7	10,0	71,9	75,3
Sillon	10,6	5,5	60,7	85,4
Tillay	4,3	3,9	79,0	95,3

Les différences de propension à la délinquance entre les quartiers sont très marquées à Saint-Herblain. Le particularisme de la distribution des auteurs de délits à Saint-Herblain selon les quartiers tient à deux aspects : la relativement faible proportion d'auteurs issus du Sillon de Bretagne et les fortes proportions d'auteurs venant de Bellevue et Preux. Si la prise en compte des événements qui se sont produits dans le quartier du Sillon en 2002 peut expliquer la 'distorsion' relative entre les résultats scolaires dans ce quartier -le plus médiocre en 6^e mais pas au brevet- et un niveau de la délinquance inférieur à ce qu'on aurait pu attendre, il y a une autre situation de contraste entre des niveaux de délinquance élevée dans toute la zone Bellevue-Bernardière et Preux-Créméterie et d'assez bonnes performances scolaires. Or ce quartier de Bellevue, qui est limitrophe du quartier du même nom à Nantes, détient déjà en 1998 le taux de délinquance le plus élevé : on estimait alors que 9 % des adolescents de 13 à 17 ans y étaient auteurs de délits. On retrouve effectivement en 2005 une proportion élevée d'auteurs de délits parmi les élèves du collège Renan qui habitent le quartier limitrophe de Nantes-Bellevue, délimité par les IRIS 501, 502, 505. N'y aurait-il pas là un effet de « synergie délinquante », lié à la masse critique formée par la proximité avec un quartier difficile de Nantes ?

Que dit de spécifique la localisation des délinquants présumés ? Les quartiers où les proportions d'auteurs présumés sont les plus fortes sont ceux où les proportions de cadres et d'intermédiaires -i.e. la mixité sociale- est réduite, où les taux de chômage, de sans diplômes sont élevés, où les proportions de familles monoparentales sont aussi plutôt élevées et où sont relativement plus nombreuses les familles originaires d'Afrique.

Corrélations simples sur l'ensemble des IRIS entre la proportion d'auteurs et de co-auteurs de délits pour cent 15-17 ans et quelques caractéristiques sociales des IRIS (N=155)

Taux d'actifs	Taux de chômage	% de ménages cadres	% de sans diplômes parmi les 15 ans et +	% de familles monoparentales	% de familles originaires d'Afrique
-0.24**	0.51***	-0.40***	0.51***	0.32***	0.42***

signif. À 1%, *signif à 1 p. mille.

Nous avons dissocié les déterminations ascriptives des déterminations acquises au cours de la vie, c'est évidemment trop schématique sachant que ce qui est 'reçu' est rarement reçu passivement. Ainsi, « l'éducation reçue » est un processus. Toutefois, et surtout dans les phases précoces, la dimension de l'héritage est forte. Parmi les déterminations héritées que nous allons traiter ici, on a distingué ce qui se présente comme des caractéristiques individualisées : l'origine culturelle de sa famille, le milieu professionnel de ses parents, des caractéristiques de l'environnement local, en l'occurrence du micro quartier.

Le milieu social

La distribution des auteurs présumés de délits selon les milieux sociaux est fortement contrastée. Mais les distributions des auteurs de vols et de violences sont assez similaires. Le tableau suivant présente les taux de réussite au collège et les proportions d'élèves verbalisés ou absentéistes selon le milieu socioprofessionnel

Performances scolaires et inconduites des adolescents des cinq cohortes suivies (% par case)

Situation du père	Scores de réussite en maths en 6 ^e	Scores de réussite en français en 6 ^e	Réussite du brevet des collèges : % (*)	% plus de 12 demi-journées d'absence (trimestre)	Verbalisé pour vol ou autre délit acquisitif	Verbalisé pour violences, outrages, dégradations	Verbalisé comme auteur d'une infraction	(N=)
Artisan/commerçant	54,6	58,7	77,3	11,9	4,3	6,5	8,6	98
Cadre/prof libérale /prof intermédiaire	69,2	73,9	95,4	7,1	0,9	1,3	2,1	250
Employé	60,0	63,4	91,5	8,2	4,6	3,0	6,5	264
Ouvrier	55,2	55,7	81,2	9,7	6,0	5,9	9,3	652
Inactif <60/chômeur sans précision	47,3	54,1	58,1	15,7	13,4	12,6	21,3	127
Inconnu/décédé	54,1	60,7	78,6	20,0	7,3	7,3	11,0	83
Retraité	40,1	41,2	45,0	9,6	12,6	11,6	18,9	97
Situation professionnelle précise inconnue	57,8	62,3	66,7	13,1	4,1	5,1	7,4	2894

(*) Inclut aussi pour ceux qui ont été enquêtés en 2006 les réussites éventuelles des redoublants

Le contraste des résultats en 6^e entre les milieux, tels qu'ils sont définis par la situation paternelle est fort. Cela est très connu : 15 à 20 points de pourcentages séparent les enfants de cadres et de professions intermédiaires et les enfants d'ouvriers en 6^e. Cet écart tend à se réduire avec le niveau de réussite au Brevet, si du moins on admet les succès à cette épreuve qui ont pu intervenir après un redoublement. En revanche des situations de chômage durable ou d'inactivité et les situations où le père est retraité se caractérisent à la fois par des scores de

réussite faible en 6^e et par une absence de progression avec le temps. Or, c'est à ces situations d'inactivité et de chômage durable que sont associés les taux de délinquance « élevés » (Il n'en va pas de même pour une inconduite comme l'absentéisme). Il y a parallèlement un dénivellement vers le bas du taux d'auteurs parmi les enfants de cadres et d'intermédiaires dans ces quartiers populaires. Si le statut professionnel –en termes de capital scolaire élevé– joue un rôle à une extrémité du spectre, il semble aussi qu'il y ait un effet négatif prononcé sur l'évolution des conduites pendant l'adolescence des situations où le père ne travaille pas ou plus.

L'origine culturelle des familles

La classification des élèves en fonction du lieu de naissance de leur père ou, quand cette information n'était pas disponible, de l'origine culturelle définie par les consonances du prénom et du patronyme propose une autre lecture de la propension des adolescents des trois sites étudiés à être impliqués en tant qu'auteurs de délits. Le tableau suivant présente les taux de réussite au collège et les proportions d'élèves verbalisés ou absentéistes selon les contextes culturels.

Performances scolaires et inconduites des adolescents des cinq cohortes suivies (% par case).

Origine culturelle	Réussite en maths en 6 ^e	Réussite en français en 6 ^e	Réussite au brevet des collèges	% plus de 12 demi-journées d'absence (trimestre)	Verbalisé pour vol ou autre délit acquisitif	Verbalisé pour violences ou outrages ou dégradations	Verbalisé comme auteur d'une infraction	(N=)
Français depuis plusieurs générations	63.5	68.4	80.1	7.5	2.1	3.3	4.7	1811
Autre européen	59.6	64.9	77.8	9.5	3.5	2.7	5.2	367
Maghrébin	53.3	57.0	70.7	11.3	6.6	7.6	11.2	1242
Afrique noire (hors Sahel)	53.1	58.2	9.7	12.9	6.0	6.3	9.8	317
Afrique sahélienne	45.5	49.1	56.3	14.4	11.6	9.0	16.5	387
Turquie	47.9	52.2	57.1	25.0	5.7	6.9	9.2	87
Reste du monde	59.9	59.5	82.4	8.1	3.8	2.3	4.5	132

Les différences de réussite scolaire et d'implication dans la délinquance sanctionnée des adolescents selon l'origine culturelle de la famille sont également très frappantes. Toutefois, entre la sixième et la fin du collège, les différences de réussite associées à l'origine culturelle n'augmentent pas. La lecture en terme d'activité laissait penser que les années de collèges avaient accru la séparation des enfants d'inactifs d'un côté et des enfants de cadres de l'autre. Si le contexte culturel défini par les familles africaines pauvres pèse négativement sur les débuts de la scolarité il ne réduit pas, comme le chômage ou l'inactivité, la possibilité d'une progression durant les années de collège⁵. Ce constat vient appuyer le fait relevé dans un précédent rapport⁶ que la scolarisation en ZEP a des effets positifs sur la progression en mathématiques des adolescents élevés dans des familles d'origine africaine.

S'agissant de la délinquance, les différences sont marquées. Les adolescents élevés dans des familles du Sahel sont 3 à 4 fois plus souvent impliqués comme auteurs que les adolescents élevés dans des familles autochtones. Ces différences sont d'une amplitude comparable à celles que l'on a enregistré selon les situations socioprofessionnelles.

⁵ Sauf peut-être en ce qui concerne les adolescents élevés dans des familles originaires de Turquie.

⁶ Rapport pour la CNAF, mars 2006.

« Social-mix » et délinquance

Ayant envisagé successivement deux déterminations ascriptives du comportement des adolescents - le rôle du milieu social des parents et celui de l'origine culturelle - on peut se demander si les effets, importants sur la propension à la délinquance des jeunes, de ces deux variables s'additionnent ou bien se substituent l'un à l'autre. Autrement dit, est-ce parce qu'ils ont souvent des parents ouvriers, chômeurs ou inactifs que des adolescents issus de l'immigration sont aussi plus souvent impliqués dans des délits ? Est-ce que si l'on neutralise l'écart de milieu social, les différences liées à l'origine culturelle ne disparaissent pas ou est-ce qu'à milieu égal on observe des différences significatives ? Ce sont des questions qui apparaissent légitimes quand elles sont posées du point de vue de la réussite scolaire : ainsi quand, neutralisant le milieu social, on constate que les enfants issus de l'immigration maghrébine singulièrement ont de meilleurs résultats que ceux qui sont élevés dans des familles autochtones. Les poser s'agissant des inconduites paraît beaucoup plus sulfureux.

Nous avons testé un modèle d'analyse concernant la délinquance sanctionnée incluant à la fois les caractéristiques sociales du quartier, le milieu social des adolescents et l'origine culturelle.

Odds ratios associés à la probabilité d'être sanctionné pour un délit selon le milieu individuel et le contexte de quartier

Variable expliquée		1 Auteur de délits : oui/non	2 Auteur de délits : oui /non	3 Auteur de délits : oui/ non
Contexte du quartier	Taux de Chômage (IRIS)	5.3*	-	-
	Proportion de cadres et d'intermédiaires (IRIS)	-	0.14**	0.08*
Situation prof du père	Artisan/commerçant			1.2
	Cadre/prof libérale /prof intermédiaire			0.33***
	Employé			0.87
	Ouvrier			1 réf.
	Inactif <60/chômeur sans précision			3.1***
	Inconnu / décédé			1.2
	Travaille sans précision			4.2***
Origine culturelle	Famille autochtone ou d'origine européenne	1 réf.	1 réf.	1 réf.
	Maghreb	2.8*	2.95*	1.6
	Afrique noire (hors Sahel)	2.4	2.62	1.2
	Afrique sahélienne	4.8***	5.0***	3.7***
	Reste du monde	1.6	1.68	1.1
sexe	Fille	1 réf.	1 réf.	1 réf.
	garçon	3.9***	4.0***	5.0***
Dummy	Saint-Herblain	2.2***	2.2***	-
	N=	4174	4179	1655
	Wald	190	192	132
	Log likelihood	225	229	169
	Coef. C	0.73	0.74	0.79

Dans les colonnes (1) et (2), qui portent sur l'ensemble de la cohorte, la probabilité d'être impliqué comme auteur est fortement modulée par les caractéristiques de ego en termes de sexe et d'origine culturelle. Par ailleurs, les variables de contexte –le taux de chômage (1) ou la proportion de cadres (2) qui résident dans l'IRIS ont des effets significatifs. Les adolescents

qui habitent des quartiers où le taux de chômage est élevé sont plus souvent auteurs, inversement les adolescents qui habitent des quartiers mixtes (plus de cadres et d'intermédiaires qu'en moyenne) sont moins impliqués comme auteurs que ceux qui vivent dans des quartiers relativement dépourvus de mixité.

L'équation qui figure dans la colonne (3) prend en compte à la fois le milieu socioprofessionnel de Ego et le contexte social du quartier. Comme on pouvait s'y attendre, les coefficients des variables dénotant le milieu socioprofessionnel sont très significatifs. L'introduction des caractéristiques socioprofessionnelles de la famille de Ego a des conséquences sur les effets imputables à l'origine culturelle : le surcroît de délinquance imputé aux adolescents élevés dans les familles originaires du Maghreb disparaît, celui qui mesure la sur-implication des adolescents élevés dans des familles du Sahel diminue sensiblement mais reste significatif. Autrement dit, on peut soutenir que dans le premier cas – les adolescents élevés dans des familles du Maghreb –, l'origine culturelle médiatise l'effet du milieu social tandis que dans le second cas – pour les adolescents élevés dans des familles du Sahel –, il reste un effet spécifique à l'origine, à milieu social égal. Enfin le coefficient positif associé au taux de mixité sociale reste significatif quand on introduit le milieu de Ego. Cela suggère qu'un surcroît de mixité sociale a tendance à réduire l'implication moyenne dans la délinquance des adolescents, qu'il y a donc un gain collectif dû à la mixité.

La faiblesse des effectifs des adolescents appartenant à des familles de cadres et d'intermédiaires nous a empêché de tester, en distinguant deux catégories sociales d'adolescents, le gain en termes d'accroissement de la mixité pour les uns et d'une diminution de la mixité pour les autres. En effet, l'accroissement de la mixité socioprofessionnelle de certaines écoles ou de certains quartiers dû à l'augmentation de la présence des couches moyennes dans les écoles ou les quartiers populaires a, en principe, pour conséquence de diminuer la proportion des enfants issus de familles favorisées dans d'autres écoles ou dans d'autres zones. Autrement dit, les politiques sociales qui envisagent de réduire la ségrégation ou de favoriser la mixité sociale cherchent parfois une justification en arguant que le bénéfice en termes de réussite scolaire pour un grand nombre d'enfants des milieux populaires supplantera les effets négatifs pour un petit nombre d'enfants de cadres et d'intermédiaires.

Sans aller jusque là, à supposer -ce que suggèrent nos données - qu'une amélioration collective soit associée à l'augmentation de la mixité dans les zones les plus pauvres, comment favoriser cette dynamique d'un point de vue micro-social ? Les familles moyennes, ou populaires en emploi stable, hésiteront à prendre même le plus petit risque que leurs enfants aient un moindre succès scolaire pour maintenir un environnement de mixité sociale. Aussi, ce n'est pas, selon nous l'existence, d'ailleurs fragile, d'un avantage collectif relatif qui est susceptible de se traduire par des choix allant dans le sens de la mixité. Il faut, si l'on veut la promouvoir, trouver un autre ressort que l'intérêt direct, car les effets collectifs (+) et individuels (-) s'opposent. C'est sans doute difficile.

Caractéristiques familiales et délinquance

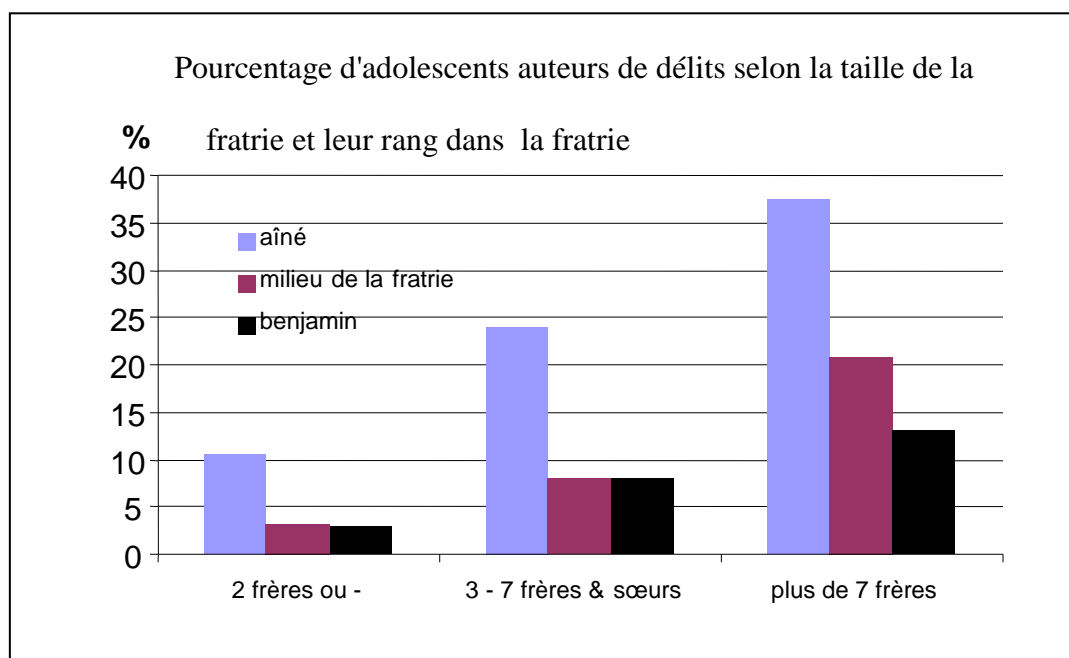
Parmi les facteurs qui contribuent à élever la propension à la délinquance juvénile dans les pays riches, figure depuis longtemps dans la littérature internationale, la taille des fratries : « les grandes familles produisent des délinquants ». Comme les déterminations du sexe ou du genre c'est à la fois une détermination empirique très robuste, reproduite dans des dizaines d'enquêtes, et un indice dont la signification est multiple et complexe. Il est remarquable que ce facteur très puissant ait été largement évacué du débat sur la montée des violences et de la délinquance d'appropriation en France. Est-ce parce qu'il pointe une réalité sociale qui, à

l'inverse du chômage ou du manque d'autorité des parents sur les enfants, paraît inaccessible à une politique publique ou à une action des familles elles-mêmes ? Est-ce parce que la taille des fratries est aujourd'hui, dans les sociétés développées, un paramètre qui renvoie à des différences culturelles, fussent-elles transitoires, que le décideur public veut ignorer ? Le fait est que la taille des fratries n'est pas une bonne « cause ».

Propension à la délinquance en fonction de la taille de la fratrie

Taille de la fratrie	1 ou 2 frères et soeurs	3-5	6-7	8-10	11 et plus
% d'auteurs présumés	4,7	9,2	12,5	15,3	31,1

Certes la proportion des adolescents qui vivent dans de très grandes fratries est assez limitée, mais on observe que dès que l'on dépasse la fratrie modale de deux enfants, le taux d'implication dans des délits s'élève fortement. La différenciation des taux de délinquance en fonction de l'écart d'âge entre les parents suit le même profil. Malheureusement la précision des données que nous avons recueillies, en particulier s'agissant de l'âge des mères est approximative, comme nous avons pu le constater quand nous disposions d'une autre source (les adolescents rajeunissent leur mère et vieillissent leur père). De ce fait nous ne pouvons tester de façon précise des différences dans le modèle familial à fratrie égale.



Les adolescents élevés dans des grandes familles sont plus enclins à la fois à une délinquance d'appropriation et à une délinquance expressive, mais l'effet de la place de ego dans la fratrie est plus significatif pour les actes expressifs (violences, dégradations). On est amené à penser qu'il y a, implicitement ou explicitement, un rôle social attendu des garçons aînés dans des contextes où les fratries fonctionnent comme des clans et où l'aîné a le devoir d'être un chef de clan et de défendre l'image, la respectabilité de ce clan avec la coopération des cadets. Qu'il y ait éventuellement un déficit de surveillance parentale dans les grandes familles, on le conçoit, mais cet argument met exclusivement l'accent du côté du contrôle et ignore les motifs d'action, qui sont au moins aussi importants. De plus l'argument du déficit de contrôle parental explique seulement partiellement pourquoi les aînés sont, en proportion, plus impliqués.

Hugues Lagrange, Suzanne Cagliéro, Franck Sinna